



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Vente d'une parcelle de terrain à la SAS Le Pavillon de la Venise
Verte**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

DELIBERATION D20040076

Monsieur le Maire expose :

Après examen par la Commission Générale,

La société Le Pavillon de la Venise Verte souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée section EE n° 156, d'une superficie d'environ 3617 m², située Avenue de Wellingborough, afin d'y implanter son siège social.

La surface définitive sera déterminée après bornage par un géomètre, tenant compte notamment des aménagements de voirie prévus à ce jour par la CAN sur le boulevard.

La ville de Niort assurera la viabilisation de cette parcelle, c'est-à-dire l'extension des réseaux, si nécessaire, jusqu'en limite de terrain.

Cette vente se fera sous réserve de l'obtention du permis de construire par le Pavillon de la Venise Verte, et ceci conformément au protocole d'accord ci-joint.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la vente de la parcelle cadastrée section EE n° 156 dans les conditions fixées dans le protocole joint à la présente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole d'accord joint à la présente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique s'il se réalise.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN